

« TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS »

Article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme



MÉMO :

La lettre d'engagement sur la citoyenneté vous a été envoyée.

LISEZ-LA, C'EST UN SUJET IMPORTANT !



EDITO

par *PIERRE PRADALIÉ*

En ces temps d'élections, l'Adapei 63 a souhaité mettre l'accent sur la notion de citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle a concrétisé cela par une lettre d'engagement largement diffusée.

La citoyenneté c'est la participation de tous à la vie de la cité à travers des actions et engagements divers qu'il appartient à chacun d'inventer, et les idées ne manquent pas dans le réseau des établissements de l'Adapei 63.

Ce concept ne devient réalité, ne prend tout son sens, qu'à travers des réalisations concrètes, qu'elles soient humbles ou éclatantes. L'important est qu'elles s'insèrent naturellement dans la vie de tous les jours, comme une pratique ordinaire.

D'un autre côté, parler de citoyenneté permet de rappeler l'idée d'égalité des personnes handicapées mentales. En effet c'est en les reconnaissant citoyens à part entière qu'on peut, par exemple, concrétiser cette réalité.

Les avancées dans ce domaine reposent sur l'engagement de toutes les parties concernées. Les parents qui doivent se convaincre que le message s'adresse bien à eux et à leurs enfants, les éducateurs et les cadres qui doivent trouver le temps de s'y consacrer, la société en général qui doit changer son regard sur les personnes handicapées, dans une perspective d'inclusion.

À l'Adapei 63, nous sommes convaincus de l'importance de cet enjeu, et nous souhaitons tout mettre en œuvre pour être à sa hauteur.



ET SI...

...LA CRISE SANITAIRE NOUS PERMETTAIT DE PENSER LE MONDE D'APRÈS



Avec le confinement, tout le monde a pu ressentir ce que vivent des personnes en situation de handicap ou leurs proches. Les difficultés d'avoir une vie sociale, les contraintes pour se déplacer, les obstacles dans l'accès au travail, à l'éducation ou à la santé...

Mais surtout, chacun a pu ressentir ce que peut signifier une mesure ou une loi imposée pour des raisons sanitaires ou médicales. C'est un regard extérieur qui a coordonné les droits et les actions de chacun, pour leur bien et leur sécurité.

C'est ici le miroir de ce que peuvent vivre, dans le ressenti de leur citoyenneté, les personnes en situation de handicap et leurs proches. C'est un sentiment de règles et de mesures, pensées pour eux et pour leur bien, qui s'imposent à leur quotidien déjà rempli de contraintes.

C'est ici l'appel à ce monde d'après : que chacun prenne conscience que la contrainte du handicap n'est pas un obstacle aux règles et aux devoirs. Tout le monde doit avoir la capacité de donner sa voix pour exprimer ses attentes et ses choix.

Le monde d'après doit avoir la couleur de la solidarité et la forme de l'engagement. C'est comme cela que l'on peut sculpter la forme de la dignité sociale.

METTRE DE LA SIMPLICITÉ DANS LE DROIT DE VOTE

Le droit de vote est l'expression de la citoyenneté. Les personnes en situation de handicap devraient pouvoir exercer ce droit de manière simple et accessible.

Une société inclusive doit se donner les moyens d'entendre leur opinion et de respecter leurs choix.



POURTANT...

L'accès au vote est rempli d'obstacles : **information difficile à obtenir, difficultés d'accès aux bureaux de vote, lecture difficile des engagements politiques diffusés sur les médias...**

Et c'est sans compter les préjugés qui poursuivent leur chemin dans les mentalités, comme ceux consistant à supposer **l'incapacité d'une personne en situation de handicap** à produire un choix avisé sur son **engagement politique**.

Mettre de la simplicité dans le vote, c'est en vérité mettre du bon sens dans les étapes pensées pour le citoyen tout en prenant en compte la différence.

Cela peut être des choses simples comme des bulletins de vote avec photo pour faciliter l'identification du candidat dans l'isoloir. Cela peut s'accompagner de programmes politiques faciles à lire ou à comprendre pour rendre lisible la prise d'opinion.

Beaucoup de bon sens peut être appliqué pour inclure les personnes en situation de handicap dans la vie citoyenne.

DE L'ENGAGEMENT CHEZ LES PARENTS

La vie citoyenne est un droit, mais c'est aussi le résultat d'un engagement de la part des parents. Ce sont les parents qui ont les moyens d'intéresser leurs enfants à la chose politique sur leurs droits et leurs devoirs.

Bien évidemment avec toute la pédagogie et la patience que chaque cas impose. Mais la citoyenneté implique cette faculté, si difficile à entretenir, qui s'appelle la **pédagogie et l'envie d'expliquer ses droits** à un enfant en âge de voter.

VOTER POUR AUSSI FAIRE PARTIE DU MONDE QUI NOUS ENTOURE

Tout est dit dans cette phrase.

Le vote n'est pas uniquement une orientation politique. Pour une personne en situation de handicap, c'est bien plus que ça. C'est le moment où elle prouve par les faits qu'elle cherche à comprendre le monde autour d'elle.

C'est toute une symbolique qui entretient l'idée d'agir pour soi, d'agir pour faire bouger les choses, et surtout d'agir pour exister dans la société.

